



Société Foncière d'Habitat & Humanisme
INVESTIR POUR AGIR !



DEVENEZ ACTIONNAIRE DE LA FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME !



UN INVESTISSEMENT DANS LA PIERRE,
DIRECT ET DE PROXIMITÉ

UN INVESTISSEMENT À FORT IMPACT SOCIAL,
UTILE ET SOLIDAIRE

UN INVESTISSEMENT
ASSORTI D'UN AVANTAGE FISCAL

Vous pouvez devenir actionnaire de la Foncière d'Habitat et Humanisme lors d'une augmentation de capital visée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

> ACTIONS

La valeur de l'action est de **150€** au 01/01/2024, elle est fixée annuellement.

> FISCALITÉ

L'investissement dans la Foncière d'H&H ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu **de 25%**, dans le cadre du dispositif IR-SIEG*.

Les actions de la Foncière d'H&H ne sont pas soumises à l'IFI.

> DURÉE D'INVESTISSEMENT

L'investissement dans la Foncière d'H&H doit être réalisé dans une optique de long terme, avec une détention de **5 ans minimum**, pour bénéficier de l'avantage fiscal - à compter de l'année suivant la réalisation de l'augmentation de capital.

> LABEL

La Foncière a reçu le **label Finansol**, garantie de transparence, d'éthique et de solidarité dans l'utilisation et la gestion de l'épargne.

**dispositif de réduction d'impôt applicable aux entreprises SIEG érigé à l'article 199 terdecies-0 AB du CGI et conformément à la loi de finances pour 2024.*



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des actions de la Foncière d'H&H. Le capital investi n'est pas garanti. Plus de renseignements sur www.finansol.org

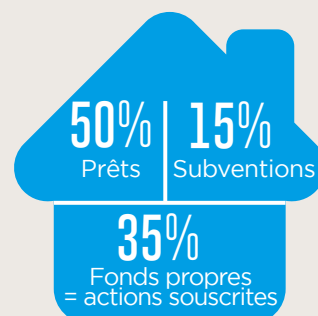


L'EFFET DE LEVIER DE VOTRE INVESTISSEMENT

1 € APPORTÉ = 3 € INVESTIS DANS UN LOGEMENT

Grâce aux dispositifs d'aide à la production de logements d'insertion, pour la plupart de ses opérations :

- ✓ les actions souscrites permettent à la Foncière d'Habitat et Humanisme d'apporter en moyenne 35% du financement.
- ✓ environ 15 % sont apportés par des subventions.
- ✓ environ 50 % sont apportés par des prêts des organismes collecteurs, de la Caisse des Dépôts et Consignations et autres établissements financiers.



VOTRE INVESTISSEMENT CRÉE UNE VRAIE SOLIDARITÉ : À PARTIR DE 40 000 € INVESTIS DANS LA FONCIÈRE, HABITAT ET HUMANISME LOGE UNE FAMILLE.



LA FONCIÈRE : 38 ANS D'INNOVATION SOCIALE ET IMMOBILIÈRE

Avec 38 ans d'expérience, la Foncière d'H&H est un acteur reconnu de la maîtrise d'ouvrage sociale, agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et reconnue Service d'intérêt économique général (SIEG).

Au sein du mouvement Habitat et Humanisme, la société Foncière d'Habitat et Humanisme **construit, achète et rénove des logements à destination de personnes en difficulté**, en privilégiant une localisation dans des "quartiers équilibrés", proches des services et transports. Les familles logées sont accompagnées par les équipes locales d'Habitat et Humanisme pour les aider dans leur insertion.

La Foncière développe **une approche innovante de l'habitat d'insertion** pour répondre aux défis de l'exclusion et de ses évolutions.

CHIFFRES CLÉ
AU 31/12/2023

Capital + Prime d'émission :
345 M€

Nombre d'actionnaires :
10 570

Nombre de logements :
5 715

Valeur de l'action
au 1^{er} janvier 2024 :
150€

FISCALITÉ*

> RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU :

- Dans le cadre de l'avantage IR-SIEG, votre investissement dans le capital de la Foncière d'H&H ouvre droit à **une réduction d'impôt sur le revenu de 25%** du montant de la souscription plafonné à 50 000€ (célibataires) et 100 000 € (contribuables mariés ou pacsés), avec un report en cas de dépassement sur les 4 années suivantes.
- Cette réduction s'applique **dans la limite du plafonnement des niches fiscales à 10 000 €** de réduction d'impôt par an et par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans en cas de dépassement.
- Vous devez conserver les actions **au minimum 5 ans**, à compter de l'année suivant la réalisation de l'augmentation de capital.
- Si vous vendez tout ou partie de vos actions avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.

> IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Les actions de la Foncière d'H&H ne sont pas soumises à l'IFI.

> FISCALITÉ LIÉE À LA REVENTE

En cas de revente des actions, vous vous acquitterez des droits de mutation en vigueur (0.1% au 01/07/2024) et de l'impôt sur les plus-values.

**dispositif en vigueur selon la législation au 01/01/2024.*

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE INVESTISSEMENT

► **Durée** : pour permettre à Habitat et Humanisme de mener à bien ses programmes pluriannuels de logements, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme.

► **Cession** : vos actions sont cessibles, Habitat et Humanisme s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession, dans un délai de 3 mois.

► **Cotation** : les actions ne sont pas cotées.

► **Dividende** : la Foncière d'Habitat et Humanisme ne distribue pas de dividende.

► **Assemblées Générales** : en tant qu'actionnaire, vous participez aux AG de la Foncière d'H&H.



LE MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME

Depuis près de 40 ans, pour répondre à l'exclusion et à l'isolement des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme agit en faveur **du logement, de l'insertion et de la récréation des liens sociaux**.

Résolument tourné vers l'innovation, Habitat et Humanisme a développé **des outils économiques à vocation sociale pour mener à bien son action**.

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission :

- ▶ de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à une solution d'habitat adaptée à leur situation et leurs ressources,
- ▶ de contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans "des quartiers équilibrés",
- ▶ de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la récréation de liens et l'insertion sociale.

Pour mener à bien cette mission, le Mouvement est organisé en 3 branches, **le logement accompagné, l'activité médico-sociale, ainsi que l'hébergement d'urgence et l'accueil des réfugiés**.



Le Mouvement Habitat et Humanisme est composé d'une Fédération reconnue d'utilité publique rassemblant :

- 59 associations dans toute la France,
- 1 implantation en Belgique et 1 implantation au Luxembourg,
- 2 sociétés foncières,
- 10 Agences Immobilières à Vocation Sociale et Agences Immobilières Sociales,
- L'association Accession Solidaire qui accompagne l'accession sociale à la propriété.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 72 26 03 48

epargne.solidaire@habitat-humanisme.org



Foncière d'Habitat & Humanisme

69, Chemin de Vassieux · 69647 Caluire et Cuire cedex
Tél. 04 72 26 03 48 · Fax. 04 78 23 82 53
epargne.solidaire@habitat-humanisme.org



Retrouvez-nous sur :



www.habitat-humanisme.org